



**Touring Club Suisse**  
Ch. de Blandonnet 4  
Case postale 820  
1214 Vernier GE  
politique@tcs.ch  
www.politiquetcs.ch

**Gérard Métrailler**  
Tel +41 58 827 27 21  
Mobile +41 79 777 83 27  
Fax +41 58 827 23 92  
gerard.metrailler@tcs.ch

# PERSPECTIVES PARLEMENTAIRES

## SESSION DE PRINTEMPS 2017

### Contacts

**Gérard Métrailler**  
Responsable Politique  
058 827 27 21  
[gerard.metrailler@tcs.ch](mailto:gerard.metrailler@tcs.ch)

**Laura Salamin**  
Adjoint Responsable Politique  
058 827 27 18  
[laura.salamin@tcs.ch](mailto:laura.salamin@tcs.ch)



# Contenu

<b>CONSEIL NATIONAL</b> .....	<b>3</b>
15.072 Objet du Conseil fédéral. Système incitatif en matière climatique et énergétique. ....	3
<b>CONSEIL DES ETATS</b> .....	<b>5</b>
15.3185 Mo. Regazzi. Moins d'embouteillages aux heures matinales .....	5



## CONSEIL NATIONAL

### **15.072    Objet du Conseil fédéral. Système incitatif en matière climatique et énergétique.**

Dans le cadre de la politique climatique et énergétique, le Conseil fédéral propose d'inscrire dans la Constitution la transition d'un système d'encouragement fondé sur les subventions vers un système d'incitation fondé sur la fiscalité à partir de 2021. La législation concernant le climat et l'énergie précisera dans un second temps les modalités du système d'incitation, reposant sur des taxes et sur leur effet incitatif.

#### Position du TCS

Le TCS s'oppose fermement à un système fondé sur l'incitation dans le domaine de la mobilité, et demande de se concentrer sur des mesures visant à réduire les nuisances à la source, notamment par le biais de normes (norme d'émission des véhicules), ou permettant de favoriser le recours aux technologies plus propres et efficaces, en Suisse comme à l'étranger.

Une taxe incitative visant à modifier le comportement de la population n'est pas une solution, car la mobilité résulte principalement de facteurs sur lesquels l'individu n'a que peu de prise tels que la politique de l'aménagement du territoire et du logement, la croissance démographique, les horaires de travail, etc.

Les taxes d'incitation sont des instruments antisociaux, qui n'ont finalement que peu d'effets : le TCS rappelle que la charge fiscale grevant les carburants est déjà très élevée. Une nouvelle taxe déploierait plus durement ses effets sur les classes sociales les moins aisées qui n'ont pas forcément les moyens d'investir dans des voitures moins gourmandes en consommation, ou sur les résidents des régions périphériques qui sont fortement dépendants des transports individuels motorisés ; si aucune alternative n'est proposée, la taxe se transforme en une sanction inévitable pour les usagers.

Les taxes d'incitation mettent en danger le financement des infrastructures : Comme l'a clairement précisé le Conseil fédéral dans le cadre de la consultation sur la tarification de la mobilité, on ne peut inciter et financer à la fois. Or, les taxes actuelles sur les carburants sont très clairement dédiées au financement des infrastructures de transport. Augmenter la charge fiscale des



automobilistes, par le biais d'une nouvelle taxe sur le carburant, mettrait en danger le financement à long terme des transports (baisse de consommation/de recettes, inversion du tourisme à la pompe).

Partant, le TCS salue la décision de la CEATE-N de rejeter à l'unanimité le projet de système incitatif en matière climatique et énergétique.



## CONSEIL DES ETATS

### **15.3185 Mo. Regazzi. Moins d'embouteillages aux heures matinales**

Cette motion charge le Conseil fédéral de modifier l'article 2, alinéa 2 de la loi fédérale sur la circulation routière afin que l'interdiction de circuler la nuit s'applique de 22 heures à 4 heures.

#### Position du TCS

Si toute mesure susceptible de mieux répartir le trafic mérite certes réflexion, cette motion, qui demande de réduire d'une heure la restriction imposée au trafic poids-lourd, est problématique à deux égards notamment :

D'une part, l'allongement de la durée de circulation des poids-lourds provoquerait des nuisances sonores qui porteraient atteinte à la qualité de vie et au bien-être des riverains et de la population.

D'autre part, un affaiblissement de cette interdiction de circulation de nuit mettrait en péril les accords bilatéraux I de 1999 signés entre la Suisse et l'Union européenne (UE). En effet, l'accord sur les transports terrestres exige le maintien des interdictions faites aux poids-lourds de circuler le dimanche et la nuit entre 22h00 et 05h00. Une renégociation des dispositions de cet accord mettrait en danger la politique coordonnée de transports entre la Suisse et l'UE ainsi que la co-modalité entre le rail et la route.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le TCS ne soutient pas cet objet et approuve ainsi la décision de la CTT-E qui, à l'unanimité, propose le rejet de cette motion.